



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 19 JANVIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix-neuf janvier à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle des fêtes Robert Sauvion, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29  
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 26  
Pouvoirs : 3  
Absent : 0

Date de la convocation : 12 janvier 2021

**PRÉSENTS:** MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, DUFFAULT Tetyana, DESIRE Thierry, LECOQ Monique, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, BEUGIN Valérie, GABIGNON Christophe, CHAPUT Clément, GOLA Odile, CROC Bertrand, BEUNEL Philippe, DESIRE Valérie, DUFFAULT Laurent, CHAPUT Sabrina, VERDUZIER Kévin, DEBIAIS Viviane, SULLI Bruno, PIAULET Christine, ROBIN Nadia, ROYER Freddy, POISSON Jean-François

**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :**

BIOTTEAU Dany représenté par CROC B  
DELPHIN Caroline représentée par MICHAUD C  
MASSONNEAU Bruno représenté par PIAULET C

**ABSENT :** /

**Secrétaire de séance :** Yvette MUSCAT

### DÉLIBÉRATION N°18

**Rapporteur :** Thierry DESIRE

### OBJET: LOCAL COMMERCIAL SITUÉ À DOMINE - RÉSILIATION DU BAIL COMMERCIAL

La Commune de NAINTRÉ est propriétaire d'un bâtiment à usage industriel, sis rue Camille Pagé et cadastré section BM n°396. Ce bâtiment est loué partiellement, pour une surface de plancher de 780 m<sup>2</sup>, à la société TEC SYSTEM.

Le bail commercial a été signé le 14 décembre 2015 pour une prise d'effet rétroactif au 1er novembre 2015 et pour une durée de 9 ans, avec la faculté de donner congé à l'expiration d'une période triennale, soit au 31 octobre 2021.

Par courrier du 1er décembre 2020, la société TEC SYSTEM a fait part à la Commune de son souhait de résilier le bail par anticipation pour raisons économiques.

Un accord a été trouvé pour une résiliation amiable anticipée du bail au 30 juin 2021 avec un préavis de six mois à compter du 1er janvier 2021.

Cette résiliation anticipée sera actée sous réserve de la signature d'une convention de résiliation amiable du bail commercial qui reprendra les éléments liés à l'état des lieux, au paiement des loyers, impôts et charges ainsi que la résiliation des contrats en cours portant sur le bâtiment.

Il est proposé au conseil municipal **d'approuver la résiliation du bail commercial conclu entre la Commune et la société TEC SYSTEM au 30 juin 2021.**

----

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

**VU** le bail commercial conclu le 14 décembre 2015 entre la Commune et la société TEC SYSTEM,

**Considérant** la demande de TEC SYSTEM de résilier de façon amiable et par anticipation le bail commercial,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

**-approuve** la résiliation du bail commercial conclu entre la Commune et la société TEC SYSTEM à compter du 30 juin 2021 sous réserve de la signature au préalable de la convention de résiliation amiable.

**-autorise** le Maire à signer tous documents et actes se rapportant à cette affaire.

**VOTE**

**UNANIMITÉ**

Publication en mairie le :

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
le

